



VILLE

D'AMILLYBoîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Objet :

**Programmation artistique 2022-2023 du Centre
d'art contemporain des Tanneries
Contractualisation avec les intervenants**

Date de convocation

22 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20220928-DEL0712022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022

Publication : 06/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Huit Septembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mmes CARNEZAT, TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mmes FOLY, TINSEAU, MM. FOURNEL,
ABRAHAM, BONCENS, Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT,
BONNARD, SAJET, MM. SALL, PATRIGEON, Mme PENIN,
MM RAISONNIER, DESPLANCHES, Mme FOUBET,
MM DAUNAY, BEAULIER, GABORET, Mme PLICHON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

M. LECLOU	Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
M. LAVIER	Pouvoir à M. ROLLION
M. VOLTEAU	Pouvoir à Mme FOUBET

ABSENT :

Mme HUTSEBAUT

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 28 septembre 2022

ED/MR/N° 71/2022

**OBJET : PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2022-2023
DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DES TANNERIES
Contractualisation avec les intervenants**

Monsieur le Maire expose :

Le lancement de la 7^e saison artistique des Tanneries intitulée **Les registres du jeu** aura lieu le 8 octobre 2022, marquant l'ouverture officielle de la programmation artistique 2022/2023 du centre d'art contemporain.

Cette nouvelle saison qui se prolongera jusqu'à l'automne 2023, s'inscrit dans un calendrier double, d'abord artistique et qui prolonge la dynamique de programmation engagée en 2016 mais aussi celui lié à la labellisation acquise du centre d'art contemporain, marquant la reconnaissance de son projet et son rayonnement à minima national.

Cette reconnaissance délivrée par la ministre de la Culture en avril dernier, après instruction des services de l'Etat (Inspection à la Création et Direction Régionale Centre-Val de Loire), conforte donc la place prise par les Tanneries tant au niveau local et régional qu'au niveau national.

C'est l'enjeu d'un renforcement des principes d'accompagnements financiers auprès des partenaires institutionnels et des collectivités (Etat, Région, Département, Agglomération) qui ont déjà caractérisé fortement l'année budgétaire 2021. Ces engagements trouvant leurs prolongements en 2022 et 2023 dans le cadre d'une convention pluri-annuelle d'objectifs (rythme de programmation ; renforcement RH du centre d'art ; communication et valorisation ; actions éducatives et artistiques, etc.) co-signée par la ville et ses partenaires (Etat, agglomération, département et région).

L'impact de la labellisation est aussi l'enjeu d'un accroissement des publics :

- publics liés au monde de l'éducation (de la maternelle à l'enseignement supérieur) par le renouvellement des conventions avec l'Éducation Nationale et les partenaires réguliers du centre d'art contemporain, notamment les lieux d'apprentissage et de formations des métiers (EREA Simone Veil, Lycée professionnel de Château Blanc, etc.)
- publics éloignés de la culture par le développement d'une politique d'actions hors-les-murs permettant de rendre plus facile la rencontre avec la création contemporaine dans les champs du social, de la formation, de la santé, du pénitencier, etc.
- publics de l'art contemporain comme du patrimoine (réhabilitation et aménagement exemplaire du site des Tanneries, mise en œuvre du partenariat avec le nouveau Musée Girodet), publics de lieux et de territoires à forte valorisation touristique et culturelle.

Programmation prévisionnelle 2022-2023 (de octobre 2022 à octobre 2023)

Sur cette période, une série d'expositions, de rencontres et de productions d'œuvres constitueront le fil de cette 7^e saison artistique des Tanneries qui renouvellera l'invitation à apprécier, découvrir des gestes artistiques liés à la création contemporaine dans la diversité de sa manifestation.

Et notamment aux Tanneries par des expositions et des réalisations spécifiquement pensées pour les espaces du centre d'art, mais aussi par des résidences proposées aux artistes ou à des auteurs et des aides au projet qui sont inscrites au calendrier de la saison #7 selon le tableau ci-après :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 28 septembre 2022

ED/MR/N° 71/2022

(suite n°1)

Premier cycle d'exposition pour le lancement de saison – (octobre-décembre 2022) :

Eclat – Abraham Cruzvillegas (prolongement)	<i>25 juin au 20 novembre 2022</i>	Grande Halle Création spécifique
Les Simonnet	<i>8 octobre au 18 décembre 2022</i>	Galerie Haute et Verrière Prêts d'œuvres
Les haies – Joël AUXENFANS	<i>8 octobre au 4 décembre 2022</i>	Petite Galerie Prêts d'œuvres

En parallèle, la seconde résidence territoriale de longue durée (6 mois) des Tanneries a été mise en place depuis le 1er juillet 2022. Natalia Jaimes-Cortez a été retenue par le jury après un appel à candidature diffusé au niveau national (et relayé sur le site du Ministère de la Culture). La résidence se terminera le 31 décembre 2022 et sera valorisée par une exposition inscrite au cycle suivant.

Cycle 2 – Janvier à mai 2023

Le dessous et le dessus de l'eau – Natalia Jaimes-Cortez	<i>Du 7 janvier au 19 mars 2023</i>	Verrière et Petite Galerie Prêts d'œuvres
AWARE - Sammy Engrammer, Commissaire invité Guillaume Lasserre	<i>Du 4 février au 16 avril 2023</i>	Grande Halle Exposition collective Liste des artistes : <i>Sammy Engrammer Suzanne Husky Stéphanie Sagot Laure Tixier Michèle Magera Marielle Chaball Ibrahim Meite Sikely Myriam Mihindou Bojana Nikcevic Audrey Terrisse, Sarah Venturi...</i> Prêts d'œuvres
Meris Angioletti	<i>Du 4 février au 16 avril 2023</i>	Grande Halle Prêts d'œuvres
Vir André-Héra	<i>8 avril au 28 mai 2023</i>	Petite Galerie et Verrière Prêts d'œuvres

Cycle 3 – Juin à octobre 2023

Collectif Clara (en collaboration avec le Potager du Roi et l'ENS du paysage de Versailles)	<i>Du 3 juin au 29 octobre 2023</i>	Grande Halle Prêts d'œuvres
Victor Cord'homme	<i>Résidence Exposition du 24 juin au 27 août 2023</i>	Maison Perenou (Atelier-Grange) fin 2022 et printemps 2023 Verrière Prêts d'œuvres
Hélène Delprat	<i>Du 3 juin au 29 octobre 2023</i>	Galerie haute et Petite Galerie Prêts d'œuvres

Au cours de cette programmation 2022/2023, des résidences de recherche et d'étude, des aides à la création/production/au projet seront activées pour anticiper sur les projets de diffusion à venir.

Une résidence d'auteur aura lieu sur le second semestre 2023 permettant d'envisager rencontres publiques, séminaires, workshop et formes éditoriales.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 28 septembre 2022

ED/MR/N° 71/2022

(suite n°2)

Le développement de la documentation vidéographique (exposition filmée, entretien avec artistes ou commissaires d'exposition) sera prolongé sur la base de la mise en oeuvre effective en 2022 (grâce à une subvention du Ministère de la Culture) et complétera les campagne de prises de vues et les captations (vidéo ou sonore) des moments publics (événementiels, performances artistiques, etc.).

Complétant les engagements du centre d'art, des ateliers, des actions pédagogiques, des visites commentées, des rencontres et des conversations avec des artistes, des personnalités de la scène de l'art contemporain, des lectures, des performances, ou encore des projections (en intérieur ou en plein air selon le calendrier) seront proposés chaque mois selon le principe suivant :

- désormais tous les samedis et dimanches, mise en place d'ateliers-visites ou ateliers en famille adressés au Grand Public, permis par la structuration RH de l'équipe des publics et la création d'un poste de plasticien intervenant (depuis le 1^{er} aout 2022)
- 3^e samedi du mois : selon les expositions, rencontres publiques, performances et/ou une projection, etc.
- (F)estivales, week-end des 24 et 25 juin 2023.

L'organisation de toutes ces expositions, résidences, dépôts, études et recherches ou prestations implique différents dispositifs de contractualisation entre la Ville et les suscités.

L'accès à l'ensemble de ces manifestations sera gratuit.

Le calendrier et la liste des artistes, œuvres, prêteurs, intervenants, dates, liés à chacun des projets d'exposition et des événements sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'avancement des projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer les conventions, contrats et tous documents subséquents nécessaires à la réalisation de cette programmation,

DIT que les dépenses afférentes seront imputées au Budget de la Ville des exercices 2022 et 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.